

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 30 JUIN 2016 18H séance ordinaire
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL en séance publique
sous la présidence de Madame le Maire Geneviève TEYSSIER

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**

Nombre de membres présents : **9**

Nombre de membres absents : **2**

PRESENTS : TEYSSIER Geneviève, COMBE Maurice, AUDIGIER Aline, SIMON François, MAZON Cédric, ARSAC Matthieu, REYMOND Jean-Pierre, LEFEBVRE Jean-Pierre, COURT André.

ABSENT- EXCUSE : BONO Daniel procuration à Madame Geneviève Teyssier, Maire.
EYRAUD Josiane procuration à Monsieur Combe Maurice.

Secrétaires de séance : Aline Audigier.

Madame le Maire ouvre la séance.

1 – FINANCES

1-1 Budget « Commune » : décisions modificatives N°1

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

numéro	libellé	Dépenses	Recettes
6132	Locations immobilières	2 300.00	
6261	Frais d'affranchissement	-800.00	
7788	Produits exceptionnels divers		1 500.00
615231	Entretien, réparations voiries	7 500.00	
70871	Remb.frais par collectivité rattach.		5 000.00
748313	Dotation de compensation de la T.P.		2 500.00
	TOTAL	9 000.00	9 000.00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes et procède aux réajustements des comptes indiqués ci-dessus. Rendu exécutoire à compter du 30/06/2016

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

POUR : 9

1-2 Budget « lotissement » : décisions modificatives N°1

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

numéro	libellé	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section investissement	-27 262.75	
71355 (042)	Variation stocks terrains aménagés	27 262.75	
	TOTAL	0.00	0.00

INVESTISSEMENT

numéro	libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution section investissement	27 262.75	
021	Virement de la section fonctionnement		-27 262.75
3355 (040)	travaux		27 262.75
	TOTAL	27 262.75	0.00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes et procède aux réajustements des comptes indiqués ci-dessus. Rendu exécutoire à compter du 30/06/2016

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

POUR : 9

1-3 Budget « Eau et assainissement » : annulation de titres

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'annuler des titres sur proposition et en accord de la Commune de Burzet et après discussion et entente sur le litige entre Monsieur Karim Naimi –Festi'restauration, la Trésorerie de Thueyts et la Commune de Burzet. Il s'agit de l'annulation de titres d'un montant de 573.06 € ttc, créances constatées à tort.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : se prononce favorablement sur l'annulation des titres sur ces créances « Eau et assainissement » de Mr Karim Naimi/ Festi'restauration. La dépense sera imputée à l'article 673 : titres annulés sur exercice antérieur pour 573.06€. Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire. Rendu exécutoire au 30 juin 2016.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

1-4 C.C.A.S : versement subvention communale

Le Centre Communal d'Action Sociale de Burzet pour mener ses actions de lien et de soutien social auprès de la population, le Conseil Municipal est sollicité pour le versement de la subvention communale annuelle de 800.00€ au profit du budget « CCAS » de Burzet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire. Approuve le versement de la subvention communale annuelle de 800.00€ au profit du CCAS de Burzet, votée lors de la séance du conseil municipal 15/ 04/2016 pour les « budgets 2016 ». Rendu exécutoire le 30 juin 2016.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

1-5 Collège Joseph Durand : demande aide financière exceptionnelle de l'association sportive du collège

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Burzet a été sollicité pour une aide financière exceptionnelle au profit de l'association sportive (UNSS Ardèche) du Collège Joseph Durand de Montpezat pour un élève de Burzet.

Cette aide exceptionnelle, permettrait aux élèves de participer à 4 championnats de France où les élèves du collège se sont qualifiés au regard des résultats ; ils auront pour mission de représenter l'académie de Grenoble, le Département de l'Ardèche et surtout de faire connaître le collège « rural » Joseph Durand lors des championnats de France de la section VTT du collège et de l'association sportive du Collège.

Est concerné un élève burzetin : Matéo MORI – hameau La Valette à Burzet

Cet élève est dans la section « VTT » et a participé au championnat de France de VTT à Malaucène (académie du Vaucluse) du 24 mai au 26 mai 2016 et au championnat de France des jeunes officiels à Pointe à Pitre (Guadeloupe) du 6 juin au 121 juin 2016.

L'association sportive(UNSS) du Collège Joseph Durand demande une subvention exceptionnelle par élève et par championnat de 50.00€.

En conséquence, il est proposé d'allouer la somme de 100.00€ (cent euros) qui sera prélevée sur le budget « CCAS » .

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve et autorise Le Maire à signer tous actes et documents à cet effet ; alloue et verse l'aide financière exceptionnelle de 100.00€ sur le budget « CCAS ».

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

2- SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Madame le Maire expose la nécessité de revoir la grille tarifaire du SPANC de la commune de Burzet, suit à la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2015.

Le cabinet Gonthier – Erwan GONTHIER, gérant CGIC SARL 95 chemin des Bleyoux 07200 Saint Etienne de Fontbellon est le prestataire qui effectue les contrôles.

Le SPANC prend en charge le contrôle des installations d'assainissement non collectif, la prestation est facturée à la commune qui la refacture à la personne qui a été contrôlée.

Le bordereau de prix selon les missions.

MISSIONS	PRIX UNITAIRE H.T €
Diagnostic d'installations existantes d'assainissement non collectif	70.00
Contrôle de conception AVEC visite sur site	100.00
Contrôle de conception SANS visite sur site	45.00
<u>Contrôle de conception visite AVANT remblaiement et validation de la réalisation</u>	70.00
Contrôle de conception CONTRE visite SI visite avant remblaiement invalidée	0.00
Visite sur le site préalable à la conception : aide dans la conception de l'assainissement en tenant compte du site	55.00
Pénalité pour entrave au contrôle	40.00

La mission « permanence en mairie » au tarif de 70.00€HT/heure pour aider les pétitionnaires dans la conception de leur filière s'effectuera une ou deux fois par an.

Cette actualisation du bordereau de prix annule et remplace la grille tarifaire actuelle et sera annexée au règlement du SPANC de Burzet qui a été validé en conseil municipal du 14 avril 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : - décide et approuve de fixer les redevances comme ci-dessus et que la Commune règlera la prestation au Cabinet Gonthier à Saint Etienne de Fonbellon selon la convention.

- décide que ce bordereau de prix sera annexé à la convention qui lie le cabinet Gonthier et la commune de Burzet et sera annexé au règlement du SPANC de Burzet

- décide que la mission « permanence en mairie » au tarif de 70.00€/heure s'effectuera à raison d'une ou deux fois par an et le règlement se fera sur le budget « eau et assainissement »

- cette délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2015

- Rendu exécutoire à compter du 30 juin 2016

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

3- ADMINISTRATION GENERALE

3-1 EHPAD Chalambelle : Révision du tarif cantine scolaire

Madame le Maire informe le conseil municipal de la révision du tarif du repas pour la cantine scolaire fixé le 27 avril 2016 par l'EHPAD Chalambelle lors du conseil d'administration.

Le tarif des repas pour la cantine scolaire est actuellement de 4.00€.

Le conseil d'administration d'u 27 avril 2016 porte le tarif du repas à 4.05€, soit une augmentation de 0.05€.

La participation de la Mairie de Burzet reste inchangée soit 1.00€ du coût du repas et par élève, le solde reste à la charge des parents de l'élève.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : - prend acte du tarif à 4.05€ du repas pour la cantine scolaire à compter du 01/09/2016

- prend acte que la participation de la commune de Burzet reste inchangée à 1.00 €
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget « commune »
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

3-2 Acquisition de trois parcelles de terrain SAFER / Consorts Pascal au profit de la commune de Burzet

Madame le Maire expose au conseil municipal que les parcelles de terrain AM 378 (2520 m²), AM 387 (105 m²) au lieu- dit « la Gageyre » et AM 487 (1147m²) sis lieu-dit « Coste Gourlenche » sont à vendre pour un montant de 3 750€ auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER d'un montant de 1200.00 € ttc en sus du prix de vente.

Cette acquisition permet : d'étendre la surface du camping existant (parcelle AM 487 :1147m²) ; d'aménager une aire ou un parking aux abords du village (AM 378 : 2520m², AM 387 :105m²)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles AM378-387-487 pour un montant de 3750.00 €, auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER d'un montant de 1 200 € ttc en sus du prix de vente. Rendu exécutoire au 30 juin 2016.

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

3-3 Raccordement postal

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder sur l'ensemble de la Commune au raccordement postal, c'est-à-dire à la dénomination des voies et à la numérotation des habitations.

Cette démarche apparaît nécessaire pour faciliter :

- le déploiement de la fibre optique,
- l'accès des soins et des premiers secours,
- les déplacements à l'intérieur de la Commune grâce à la technologie GPS,
- la livraison des entreprises,
- le développement des services à la personne,
- l'accès des facteurs, notamment les remplaçants, aux domiciles des clients.

Monsieur J.P.Lefebvre présente le travail de préparation à la numérotation, déjà trois réunions de travail ont eu lieu avec un groupe d'élus, la prochaine réunion est fixée pour le mercredi 6 juillet 2016 à 14 h pour procéder à la vérification des noms des voies

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide : - de procéder à l'élaboration du raccordement postal sur notre commune.

- de donner tous pouvoirs au Maire afin de consulter les entreprises, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'élaboration de l'adressage postal et de régler la dépense.

- charge le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

4 – DIVERS

- Point sur la gérance de la boucherie : à ce jour aucun engagement ferme, des contacts sont pris avec la chambre des métiers et la chambre de commerce.

- Travaux en cours : - réfection des toilettes place de la Confrérie,
 - reconstruction du lavoir à Lalevade,
 - rénovation totale du toit de l'école publique,
 - goudronnage de la route le Roure /Andrieux,
 - remise en état du pont Arzac sur le plateau.

- Travaux à envisager : - un mur au cimetière,

- La route des Oulettes, Madame le Maire indique : lors de la prochaine réunion pour la numérotation (mercredi 6 juillet 2016) un temps sera pris pour voir les devis qui avaient été réalisés pour la réfection de cette route.

Fin de la réunion 19h20.